

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire le 25 septembre 2025.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} PERRONIN Maryse - M. DURAN Jean - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} ROBIN Nathalie - M^{me} SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline

Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques (procuration donnée à M. PALERMO Anthony) - M. LASSAUZET Bruno (procuration donnée à M. BOILOT Cédric) - M^{me} JEAN Pascale (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} SAINTIGNY Julie) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

Étaient absents :

M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M. PERESSE Sébastien

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, préside la séance.

M^{me} Julie SAINTIGNY a été élue secrétaire de séance.

DCM2025-05-46 : ADHÉSION DE PLUSIEURS COMMUNES AU SYNDICAT SIOULE ET MORGE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025, concernant l'adhésion des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au syndicat précité, pour la compétence « eau ».

Monsieur le Maire fait également part des délibérations par lesquelles les conseils municipaux de ces communes demandent l'adhésion au Syndicat de Sioule et Morge pour la compétence « eau » :

- Bussières près Pionsat par une délibération en date du 22 mai 2025,
- Château sur Cher par une délibération en date du 2 juin 2025,
- La Cellette par une délibération en date du 9 avril 2025,
- Le Quartier par une délibération en date du 30 mai 2025,
- Roche d'Agoux par une délibération en date du 28 mars 2025,
- Saint Maigner par une délibération en date du 28 mai 2025,
- Saint Maurice près Pionsat par une délibération en date du 11 mars 2025,
- Vergheas par une délibération en date du 10 avril 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-18,

Vu les délibérations des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas demandant l'adhésion au Syndicat Mixte de Sioule et Morge pour la compétence « eau »,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025 approuvant l'adhésion de ces communes pour la compétence « eau », la mise à disposition des biens et des subventions transférables correspondant à cette compétence, ainsi que le transfert des éventuels emprunts rattachés à ces biens et le transfert au Syndicat des résultats de clôture du budget « eau » de ces communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter l'adhésion des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au Syndicat Mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale du 21 juin 2025**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony PALERMO

